



ARTICLE 10 (SFDR)

Information pour un OPCVM visé à l'article 8 du Règlement SFDR

Produit promouvant des caractéristiques E ou S

GBI GOOD GOVERNANCE UCITS

Dénomination du produit / Identifiant d'entité juridique (LEI) :

GBI GOOD GOVERNANCE UCITS / 969500W145IYSKC2MX88

A. Résumé

L'OPCVM GBI GOOD GOVERNANCE UCITS promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088. Actuellement, l'OPCVM ne vise pas à réaliser des investissements qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou à l'adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Néanmoins, le gestionnaire s'engage à effectuer au sein de l'OPCVM des investissements durables au sens du règlement SFDR. Les investissements durables réalisés dans l'OPCVM veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- Via l'application de la politique d'exclusion de Rcube Asset Management qui intègre les armes controversées, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ;
- En s'assurant de ne pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac, l'armement et la production et l'extraction des énergies fossiles ;
- En excluant les investissements dans les sociétés visées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, dit indice de référence Accord de Paris.

Concernant la stratégie d'investissement,

L'objectif de l'OPCVM GBI GOOD GOVERNANCE UCITS est de gérer de manière active et systématique, un portefeuille investi dans une sélection d'actions de sociétés appartenant à l'indice S&P500, sélectionnées en fonction de critères financiers et extra-financiers de gouvernance, afin de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice S&P500 (dividendes nets réinvestis) sur **une durée de placement recommandée de cinq ans.**

Pour atteindre cet objectif, l'OPCVM sélectionne systématiquement les 100 sociétés qui ont démontré les meilleures caractéristiques de Gouvernance (concept anglo saxon de « *Stewardship* ») au sein de l'univers de l'indice S&P500, en excluant les sociétés impliquées dans la fabrication du tabac, des armes controversées et la production et l'extraction du charbon.

La thèse d'investissement de notre stratégie est que les sociétés ayant un degré élevé de « *Stewardship* » affichent les meilleurs score E, S et G.

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage), modèle développé par le Professeur Didier Cossin, permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de Gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (*US Securities and Exchange Commission*). Plus précisément, nous mesurons, à l'aide d'un modèle systématique, l'occurrence des mots positifs et négatifs dans les rapports 10-K. Ces mots sont environnementaux (par exemple : carbone, climat, écologique), sociaux (par exemple : enfants sécurité, bien-être) et de gouvernance (par exemple : collégialité, coopération, avenir). Nous établissons une notation en cinq quintiles de 20% (A, B, C, D et E) pour l'univers S&P500 et n'investissons que dans les entreprises ayant la meilleure notation A, soit 100 entreprises.

En termes d'allocation, les investissements seront réalisés à hauteur de 90% minimum dans des actions américaines de grande capitalisation bénéficiant d'une notation ESG fournie par une agence de notation externe (Impact Cubed).

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont contrôlées tout au long du cycle de vie du portefeuille.

En effet, avant tout passage d'ordres et à chaque rebalancement annuel, le Gérant financier bâtit son portefeuille en respectant l'ensemble des seuils définis concernant les caractéristiques Gouvernance.

Le Contrôle Interne et Conformité vérifie annuellement le dispositif de contrôle mis en place.

B. Sans objectifs d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Néanmoins, nous sélectionnons des entreprises dont la qualité de gestion est élevée, ce qui se traduit par une qualité élevée d'E et de S, telle que mesurée dans nos recherches et nos évaluations indépendantes (Impact Cubed).

En outre, nous nous engageons à effectuer des investissements durables au sens du Règlement SFDR. Les investissements durables ainsi réalisés veillent à ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable, notamment :

- Via l'application de la politique d'exclusion de Rcube Asset Management qui intègre les armes controversées, les principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail ;
- En s'assurant de ne pas investir dans des sociétés impliquées dans la fabrication du tabac, l'armement et la production et l'extraction des énergies fossiles ;

En excluant les investissements dans les sociétés visées à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, dit indice de référence Accord de Paris.

C. Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

L'OPCVM promeut des caractéristiques environnementales ou sociales identifiées par le modèle d'analyse ESG du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage), permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de Gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K.

Les caractéristiques sociales promues par ce fonds sont :

- La volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités ;
- La motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social ;
- L'engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme ;
- L'attention portée aux clients ;
- La capacité à gagner la confiance des collaborateurs
- La propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes ;
- L'art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif ;
- Le sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir ;
- Le sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise ;
- La capacité d'innovation et de créativité ;
- L'approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques ;
- L'approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier.

En effet, nous sommes convaincus qu'une entreprise qui se préoccupe de ses parties prenantes (salariés, clients, environnement, fournisseurs...) crée de la valeur à long terme sur les plans financiers, sociaux et environnementaux.

L'analyse des critères & risques ESG et des informations financières des émetteurs est réalisée annuellement sur la base de ces rapports 10-K publiés chaque année. Les données remontées et analysées par notre prestataire spécialisé Green Blue Invest nous permettent de mettre en œuvre les changements nécessaires dans l'allocation du portefeuille.

Comme indiqué *supra*, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises en contradiction avec nos principes (tabac, armement et industrie des énergies fossiles). Ainsi, le suivi ESG annuel nous permet de classer et de ne retenir que les 100 meilleures valeurs au sein de l'ensemble des sociétés faisant partie de l'indice S&P500. Notre modèle essentiellement quantitatif utilisant des données statistiques et historiques nous permet de mesurer et d'atteindre les exigences minimales en matière de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance promus par le fonds.

D. Stratégie d'investissement

La politique d'investissement vise à construire et à gérer un portefeuille de valeurs strictement sélectionnées. Elle consiste en la constitution et la gestion d'un portefeuille composé au maximum de cent (100) actions cotées, appartenant à l'univers d'investissement du S&P500 qui est constitué de cinq cents (500) grandes valeurs admises aux négociations sur les marchés actions américains

L'OPCVM est en permanence exposé au minimum à 90% en actions américaines de grandes capitalisations.

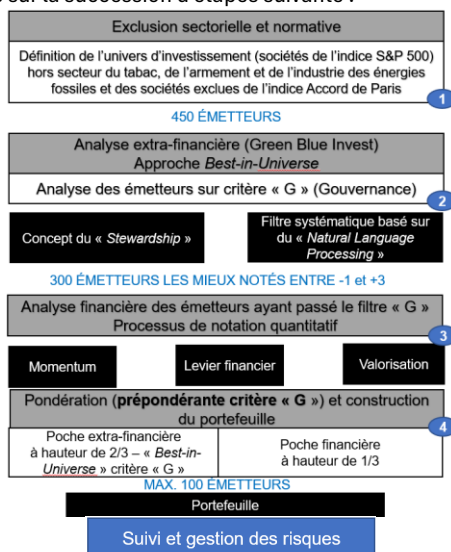
Au sein des plus grandes sociétés américaines cotées en bourse, l'OPCVM cherche à investir dans celles qui, disposant de fondamentaux financiers de qualité, ont les meilleures pratiques en matière de gouvernance, en considérant que ce comportement vertueux et de nature extra-financière offre à ces entreprises un avantage supplémentaire en termes économiques et de perspectives de valorisation à long terme.

L'OPCVM met en œuvre la gestion d'un portefeuille composé d'une sélection d'actions américaines avec un biais thématique de type investissement responsable, « *Best in Universe* », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue du critère extra-financier de la gouvernance et plus largement de la qualité de management d'une entreprise sur le long terme

(concept anglo-saxon de « *Stewardship* »), et ce indépendamment des secteurs d'activité d'appartenance et en assumant les biais sectoriels induits par cette approche.

La stratégie d'investissement est de nature systématique.

Le processus d'investissement repose sur la succession d'étapes suivante :



- **Étape 1 : Exclusion des secteurs d'activité controversés - Fréquence : en permanence**

L'univers d'investissement initial est limité aux sociétés de l'indice S&P500. Rcube Asset Management exclut de cet univers d'investissement :

- Les sociétés qui interviennent de manière notoire dans les secteurs du tabac, de l'armement ou de l'industrie des énergies fossiles. L'identification des actions qui interviennent dans ces secteurs est faite sur la base des catégorisations Bloomberg (code « GICS_SUB_INDUSTRY_NAME »).
- Toutes sociétés exclues de l'indice de référence Accord de Paris conformément à l'article 12, paragraphe 1, points a) à c) du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, à savoir :
 - Les entreprises qui participent à des activités liées à des armes controversées ;
 - Les entreprises qui participent à la culture et à la production de tabac ;
 - Les entreprises dont les administrateurs d'indices de référence constatent qu'elles violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Au terme de cette étape, l'univers d'investissement est réduit à environ 450 émetteurs.

- **Étape 2 : Notation extra-financière – Fréquence : annuelle**

Le Fonds met en œuvre la gestion d'un portefeuille composé d'une sélection « positive » d'actions américaines avec un biais thématique de type investissement responsable, « *Best-in-Universe* », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue du critère extra-financier de la gouvernance et plus largement de la qualité de management d'une entreprise sur le long terme (concept anglo-saxon de « *Stewardship* »), et ce indépendamment des secteurs d'activité d'appartenance et en assumant les biais sectoriels induits par cette approche.

L'approche extra-financière mise en œuvre est initiée par le critère « G » de la gouvernance, avec ses implications induites en matière de comportement des émetteurs au regard des critères « E » et « S » usuels en gestion ESG. Rcube Asset Management s'appuie sur cette approche, sur les travaux d'analyses fournis par le prestataire Green Blue Invest, société commerciale de droit suisse qui exerce une activité de conseil, en particulier en matière d'investissements durables (<https://www.greenblueinvest.com>), qu'elle a sélectionné.

Ce filtre extra-financier repose sur le postulat selon lequel la qualité des organes de gouvernance (direction et/ou surveillance) et de leurs actions sont des éléments clés en matière de gestion des entreprises. La manière dont les sociétés communiquent sur ces caractéristiques est jugée comme déterminante et particulièrement appropriée à la gestion du portefeuille. L'objectif de la notation extra-financière est donc d'extraire, à travers les communications produites par une société et les éléments de langage employés par ses dirigeants, les indicateurs qui permettent d'apprécier la manière dont la société est gérée, les conflits, risques et faiblesses potentiels, ainsi que les menaces qui peuvent peser sur les émetteurs.

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique

en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (*US Securities and Exchange Commission*).

Le traitement systématique a pour résultat de classer par ordre décroissant les entreprises en fonction de la qualité de leur gouvernance afin d'opérer une hiérarchie entre les sociétés et de ne retenir que celles qui possèdent le meilleur comportement en matière de gouvernance sans tenir compte des secteurs d'activité (approche *Best-in-Universe*).

Les critères déterminants sont examinés, quantifiés, traités et classés de manière systématique à travers un algorithme, qui analyse les termes de la communication employée par les émetteurs. La robustesse du modèle repose sur sa capacité à identifier les meilleures pratiques et donc les meilleurs acteurs, à travers l'analyse sémantique.

La notation extra-financière sous forme de classement est réalisée par Green Blue Invest sur la base :

- Tout d'abord sur le concept de « *Stewardship* ». Afin de produire une note de gouvernance, « G », le modèle prend en compte l'émetteur (représenté par le conseil d'administration et la direction) et ses relations avec ses parties prenantes (clients, actionnaires, employés, fournisseurs, écosystème, environnement, etc....) afin d'apprécier chez l'émetteur, son caractère innovant, sa gestion financière prudente, et sa gestion proactive des risques ;
- Et également sur l'utilisation du « *Natural Language Processing* » (NLP, traitement naturel du langage) qui est une technologie permettant aux machines de comprendre le langage humain. Cette technique appliquée au « langage » des publications de l'émetteur permet de comprendre comment le critère extra-financier « G » est mis en œuvre au sein des sociétés analysées.

L'approche s'appuie sur des critères prédéfinis par Rcube Asset Management, tels que par exemple :

Critères	Sous-critères	Définition
Croyances	Responsabilité	Volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités
	Détermination	Motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social
	Orientation à long terme	Engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme
Attitudes	Soin	Attention portée aux clients
	Confiance	Capacité à gagner la confiance des collaborateurs
	Harmonie	Propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes
Valeurs	Passion	Art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif
	Esprit positif	Sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir
	Identification	Sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise
Actions	Innovation	Capacité d'innovation et de créativité
	Proactivité	Approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques
	Prudence	Approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier

Le classement extra-financier (+3 étant la note maximale, et -1 la note minimale) pour chacun des 450 émetteurs de l'univers restreint. Un filtre permet ensuite et de n'en retenir que les 300 mieux notés. Ainsi, la construction du portefeuille intègre l'analyse extra-financière qui traduit l'engagement significatif du Fonds en matière de gestion responsable ; étant précisé que le taux d'exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » est supérieur à 20 % de l'univers restreint (un tiers en pratique – 300/450).

- **Étapes 3 et 4 : Notation financière et construction du portefeuille de 100 sociétés (au maximum) sélectionnées – Fréquence : trimestrielle**

Une fois passé le filtre « G », Rcube Asset Management réalise une notation financière telle que définie au prospectus avec une pondération d'1/3 versus 2/3 pour la notation « G », d'où la prépondérance du critère extra-financier dans la décision d'investissement.

E. Proportion d'investissement

Au moins 90% des actions américaines de l'indice S&P500 font l'objet d'une analyse « G » - après exclusion des secteurs tabac, armement et industrie des énergies fossiles - et sont donc alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales induites. Les 10% maximum restants sont des dépôts et des liquidités.

A noter que 0% de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- **Comment l'utilisation des produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

Le fonds peut investir dans des produits dérivés dans un but de couverture du taux de change à l'actif et au passif (couverture de la part EUR). De ce fait, les produits dérivés utilisés ne visent pas à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.

- **Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Actuellement, il est prévu que la proportion minimale d'investissements du fonds dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

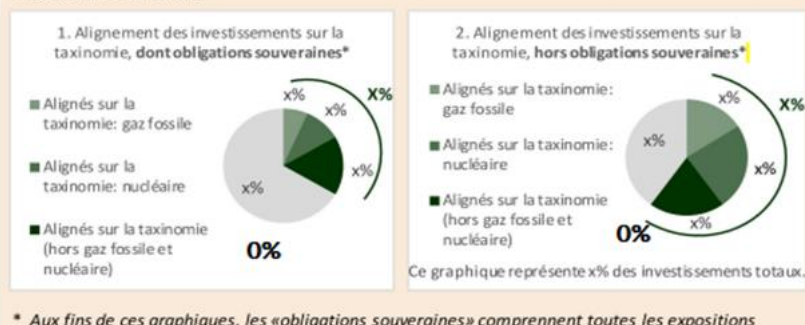
☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



- **Quelle est la proportion d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable

- **Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont des dépôts et des liquidités qui ont pour finalité de palier aux éventuels rachats de parts du fonds (10% maximum). Les garanties environnementales ou sociales minimales ne s'appliquent donc pas à ces dépôts et liquidités.

F. Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont contrôlées tout au long du cycle de vie du produit.

Comme les rapports annuels des entreprises sont publiés une fois par an, nous construisons notre portefeuille le dernier jeudi du mois d'avril de chaque année et surveillons les pondérations au cours de l'année.

Afin de nous assurer que notre portefeuille reflète notre engagement E, S et G de manière indépendante, nous mandats Impact Cubed (<https://www.impact-cubed.com>), une société d'analyse de portefeuille et de données ESG.

Impact Cubed fournit pour notre OPCVM une note ESG ainsi qu'une exposition aux différents Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Cela nous permet de nous assurer que notre méthodologie reflète les valeurs ESG de notre approche *Stewardship*. Par ailleurs, les analyses ESG issues de ce fournisseur externe attribue également une note à chacun des thèmes environnementaux et sociaux promus par l'OPCVM et qui sont accessibles aux investisseurs.

Concernant l'exposition aux ODD, Impact Cubed mesure l'impact global de notre portefeuille sur la base des indicateurs suivants :

- Empreinte carbone (Impact positif sur les ODD 7, 15) ;
- Gestion des déchets (Impact positif sur les ODD 6, 12, 14, 15) ;
- Gestion de l'eau (Impact positif sur l'ODD 6) ;
- Bienfait pour l'environnement (Impact positif sur la plupart des ODD) ;
- Bien social (Impact positif sur la plupart des ODD) ;
- Investissements dans les secteurs aggravant les problèmes environnementaux (Impact sur la plupart des ODD) ;
- Investissements dans les secteurs aggravant les problèmes sociaux (Impact sur la plupart des ODD).

Indépendamment, le Contrôle Interne et Conformité de Rcube Asset Management vérifie annuellement le dispositif de contrôle mis en place afin de s'assurer du respect des engagements contractuels.

G. Méthodes

Nous avons développé un modèle propriétaire qui mesure la qualité de Gouvernance de l'entreprise. Pour produire les notes susmentionnées, nous utilisons une application propriétaire de traitement du langage naturel, dans laquelle nous examinons l'utilisation de 8 000 mots dans le rapport annuel 10-K des entreprises.

Ces mots sont liés à l'environnement, la sécurité, le bien-être des employés, la responsabilité, la détermination, l'orientation à long terme, l'attention, la fiabilité, l'harmonie, la passion, la positivité, l'identification, l'innovation, la proactivité et la prudence en particulier.

La fréquence d'utilisation de ces mots est utilisée comme indicateurs dans notre processus de détermination de la qualité de l'E, du S et de la Gouvernance. Les entreprises présentant les meilleures caractéristiques sont celles qui ont fait preuve de l'engagement le plus fort en matière d'E, de S et de G.

Nous sélectionnons 20% de l'univers d'investissement du S&P500 selon une approche « *Best-in-Universe* » dans les entreprises ayant une note A, soit 100 entreprises. Les 100 meilleures entreprises du S&P500 composent notre portefeuille.

Afin de renforcer notre engagement en faveur de l'E et du S, nous excluons de notre portefeuille les entreprises de trois secteurs controversés : le tabac, l'armement et l'industrie des énergies fossiles.

H. Sources et traitement des données

Nous mandats Impact Cubed (<https://www.impact-cubed.com>), une société externe d'analyse de portefeuille et de données ESG sur le développement durable, pour examiner notre portefeuille de manière indépendante. Impact Cubed fournit pour notre fonds une note ESG ainsi qu'une mesure pour chaque ODD (Objectif de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies).

Les données ESG fournies par la base ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) sont utilisées par Rcube Asset Management pour contrôler de manière indépendante les caractéristiques ESG du portefeuille ainsi que ses effets négatifs sur le développement durable.

I. Limites aux méthodes et des données

Les limites des méthodes et des données peuvent découler, entre autres :

- Des informations erronées dans les rapports 10-K des entreprises ;
- Des limites de la disponibilité des données (les rapports 10-K sont publiés une fois par an après la fin de l'année fiscale avec éventuellement du retard) ;
- De la nécessité de recourir partiellement à des données estimées (en cas de retard de la publication des rapports 10-K) ;
- Du fait que le Gérant ne prend en compte que les scores des émetteurs communiqués par Green Blue Invest. Aucune tierce partie n'est intégrée au modèle.

Ces limites n'influent pas sur la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par l'OPCVM sont respectées.

L'OPCVM sélectionne systématiquement les 100 entreprises qui ont démontré les meilleures caractéristiques de gestion au sein de l'univers S&P500. Nous pensons que le grand nombre d'entreprises composant le portefeuille permet d'atténuer certaines des limites du modèle.

Le portefeuille est revu chaque année par Impact Cubed. Ce fournisseur de données offre une suite de solutions d'investissement intégrées à l'impact ESG ainsi que des données sur le développement durable et l'analyse de portefeuille. Nous examinons le score produit par Impact Cubed afin de vérifier les mesures E et S globales du fonds.

J. Diligence raisonnable

Sur la base du rapport transmis par Impact Cubed, les notations des composantes E et S sont analysées. Depuis la création de l'OPCVM en 2021, les notes moyennes des composantes E et S ont été supérieures à celles de l'indice S&P500. Par ailleurs, les ODD reflétés dans notre portefeuille et calculés par Impact Cubed ont montré qu'ils génèrent un impact positif.

Nous effectuons une analyse par sondage de la corrélation entre nos notations et les 14 indicateurs d'impact mesurés par Impact Cubed (*carbon efficiency, waste efficiency, water efficiency, gender equality, executive pay, board independance, environmental good, social good, avoiding environmental harm, avoiding social harm, economic development, avoiding water scarcity, employment, tax gap*) ainsi que la corrélation des notations *Sustainable Development Goals* (SDGs) réalisées par Impact Cubed.

Indépendamment et en complément de ce qui précède, Rcube Asset Management utilise la base ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) pour effectuer un examen indépendant du portefeuille afin de garantir le respect des critères ESG établis.

K. Politique d'engagement

Rcube Asset Management n'entretient pas de dialogue avec les sociétés détenues ni n'exerce de droit de vote dans le cadre des assemblées générales dans la mesure où la société de gestion sélectionne les titres sur une base d'analyse quantitative et multicritères.

L. Indice de référence désigné

Nous utilisons comme indice de référence l'univers dans lequel nous appliquons le modèle. L'indice de référence est le S&P500. Nous surveillons attentivement les scores des 14 catégories ESG mentionnées ci-dessus dans notre portefeuille avec une analyse de nos scores par rapport à l'indice fourni par Impact Cubed, une société indépendante active dans la notation/évaluation ESG.

Ce document a été conçu par Rcube Asset Management à des fins d'information uniquement. Elle vise à fournir aux investisseurs des informations sur le fonds GBI GOOD GOVERNANCE UCITS. Il ne constitue pas un document contractuel.